

ACTION URGENTE

TCHAD. UN MILITANT DISPARU DEPUIS SON ARRESTATION

Le militant tchadien Maoundoe Decladore Djikoldingam est détenu sans inculpation dans un lieu inconnu depuis qu'il a été arrêté le 5 mai à Moundou, dans le sud du Tchad, par quatre hommes armés en civil. Il est peut-être victime d'une disparition forcée.

Maoundoe Decladore Djikoldingam, porte-parole de la plateforme de la société civile Ça doit changer, a été arrêté par quatre hommes armés en civil le 5 mai vers 21 heures à la gare routière de Moundou, alors qu'il se trouvait avec un ami. Ces hommes, qui appartiendraient à l'Agence nationale de la sécurité (ANS), l'ont emmené dans les locaux de l'ANS, qui se trouvent à proximité. Depuis lors, on est sans nouvelles de lui et on ignore où il se trouve. Il est peut-être victime d'une disparition forcée. Il souffre d'une hernie discale pour laquelle il doit prendre un traitement quotidien. Sa famille et son avocat sont très inquiets pour sa santé.

Son avocat a porté l'affaire devant le procureur de la République et des membres de sa famille l'ont cherché auprès des services de police judiciaire et dans plusieurs prisons. Tous les représentants de l'État qu'ils ont rencontrés ont certifié ignorer où se trouvait Maoundoe Decladore Djikoldingam. Quelques semaines avant son arrestation, cet homme avait fui vers un pays voisin car il pensait être recherché par les forces de sécurité. Selon sa famille et son avocat, cela aurait un lien avec des déclarations qu'il a faites dans les médias au sujet de la situation du Tchad en matière de sécurité et des signalements de violations des droits humains dont il a fait part à des missions diplomatiques à N'Djamena. Maoundoe Decladore Djikoldingam a affirmé que les forces de sécurité avaient tué six personnes et en avaient blessé une dizaine le 26 février à Goré, près de la frontière avec la République centrafricaine. En outre, le 15 avril, il a appelé à une journée de deuil national et a demandé aux Tchadiens de rester chez eux afin de dénoncer le taux de chômage élevé des jeunes et l'arrestation de deux dirigeants du mouvement citoyen Iyina. Maoundoe Decladore Djikoldingam est rentré au Tchad le 26 avril car il pensait que la situation s'était calmée et qu'il n'avait plus rien à craindre.

L'ami qui se trouvait avec lui au moment de son arrestation est aussi recherché par l'ANS et a dû déménager car il ne se sentait pas en sécurité.

Amnesty International craint que Maoundoe Decladore Djikoldingam ne soit victime d'une disparition forcée pour le simple fait d'avoir exercé, pourtant pacifiquement, son droit à la liberté d'expression.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en français, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités tchadiennes à révéler immédiatement où se trouve Maoundoe Decladore Djikoldingam ;
- exhortez-les à libérer cet homme immédiatement si elles le détiennent, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi, dans le respect du droit international et des normes connexes ;
- priez-les instamment de veiller, en attendant sa libération, à ce qu'il ne subisse pas d'actes de torture ni d'autres mauvais traitements en détention et puisse s'entretenir régulièrement avec son avocat, recevoir la visite de ses proches et bénéficier de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- demandez-leur de mettre fin aux manœuvres d'intimidation et au harcèlement sous toutes leurs formes, notamment de la part de l'ANS, qui visent tous les autres défenseurs des droits humains au Tchad.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 12 JUIN 2017 À :

Ministre de la Justice
Ahmat Mahamat Hassan
Ministère de la Justice
B. P. 2100
N'Djamena, Tchad
Courriel : ahmatconseiller@yahoo.fr ou
angarboa@gmail.com
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Ministre de la Sécurité
Ahmat Mahamat Bashir
Ministère de la Sécurité
Courriel : bachiram62@gmail.com ou
abdeldjelilali9@gmail.com
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Tchad dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous : Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number, Email address, Salutation .
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

TCHAD. UN MILITANT DISPARU DEPUIS SON ARRESTATION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Maoundoe Decladore Djikoldingam est porte-parole de la plateforme de la société civile Ça doit changer, qui appelle les autorités tchadiennes à une bonne gouvernance, à davantage de transparence et au respect des droits fondamentaux. Il a dénoncé publiquement l'arrestation, en avril 2017, de Nadjo Kaina Palmer, Bertrand Sollo et Dingamnaval Nely Versinis, trois figures de premier plan de la société civile.

Nadjo Kaina Palmer a été arrêté le 6 avril, après avoir répondu à une convocation du directeur de l'ANS au sujet d'une manifestation pacifique contre la corruption et l'impunité, prévue pour le 10 avril. Le 3 avril, lors d'une conférence de presse, Nadjo Kaina Palmer a appelé les Tchadiens à participer à une « journée lyina » le 10 avril, date anniversaire de l'élection présidentielle de 2016. Il les a encouragés à s'habiller en rouge ou à porter un foulard rouge sur la tête pour exprimer leur mécontentement face à la mauvaise gestion du pays et à dire non à la mauvaise gouvernance, à l'impunité et à l'humiliation. Bertrand Sollo a été appréhendé le 15 avril, alors qu'il se rendait à un entretien avec un journaliste. Dingamnaval Nely Versinis a été arrêté le 12 avril à la mairie centrale de N'Djamena, où il s'était rendu après avoir été convoqué par des responsables. Son arrestation est intervenue alors qu'il avait appelé les commerçants du marché à mil de N'Djamena à se mettre en grève pour protester contre la hausse des tarifs des emplacements. Le 27 avril, les trois militants cités ont comparu devant un juge de la Haute Cour de justice siégeant à N'Djamena. Dingamnaval Nely Versinis a été relaxé et libéré au motif qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments à charge. Le procureur de la République avait requis à son encontre une peine de six mois d'emprisonnement pour faux et usage de faux. Nadjo Kaina Palmer et Bertrand Sollo ont été inculpés de tentative de conspiration et d'appel à un rassemblement non autorisé le 26 avril. Le 4 mai, ils ont été condamnés à six mois d'emprisonnement avec sursis pour incitation à la révolte.

Maoundoe Decladore Djikoldingam a recueilli des informations sur plusieurs homicides perpétrés à Goré, près de la frontière avec la République centrafricaine. Il a affirmé que, le dimanche 26 février 2017, les forces de sécurité avaient fait feu en tentant de s'interposer entre deux familles. Il y avait eu six morts et une dizaine de blessés.

Nom : Maoundoe Decladore Djikoldingam
Homme

AU 118/17, AFR 20/6348/2017, 29 mai 2017